

Réunion du 23 Juin 2015

L'an **deux mil quinze**, le **vingt-trois juin** à **20 heures trente minutes**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme RICARD.

Nombre de Membres : **15** En exercice : **15** Présents : **14**

Etaient Présents : Mme RICARD Viviane, M. CHAUVEL Xavier, Mme HOCHET Christine, M. TROUILLET Philippe, Mme COUTARD Madeleine, M. LEPORT Jean-Louis, M. BEAULIEU Jean-Pierre, M. BEAUDOUIN Pascal, M. AUBRY Gildas, M. LAURET Bruno, Mme HERRAULT Virginie, M. GROLEAU Christophe, Mme LOUIN Joëlle, M. LEMOINE Thierry (*absent pour la décision 2015 0069*)

Absent(s) Excusé(s) : Mme LAIGNEAU Jacqueline
Absent(s) :

M. Leport Jean-Louis élu secrétaire.

Compte rendu de la précédente réunion approuvé par l'ensemble du conseil

N° 2015 0069

Devis géomètre, accès futur lotissement

Il a été demandé un devis auprès de géomètres dans le cadre de l'acquisition et d'échanges de terrains pour le désenclavement d'un futur lotissement communal.

La mission consiste en : bornage, division de parcelles, plan de division, document modificatif du parcellaire cadastral sur les parcelles reliant la rue de Bretagne à hauteur des numéros 38, 40 jusqu'au terrain communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le cabinet de géomètre Harry Langevin pour un montant de 1 374.00 € TTC.

Autorise Mme le Maire à signer le devis.

N° 2015 0070

Rythmes scolaires, approbation du PEDT (Projet Educatif Du Territoire)

En prolongement des dispositifs mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il appartient au conseil municipal d'approuver un projet éducatif territorial (PEDT).

Si ce document reste à l'initiative des communes, il est néanmoins obligatoire pour bénéficier de l'assouplissement des taux d'encadrement des accueils périscolaires.

Ce document a été élaboré par un groupe de travail constitué des membres de la commission vie scolaire, des animateurs, des équipes enseignantes de l'école publique Jacques-Yves Cousteau, de l'Inspectrice de l'éducation nationale, des représentants des parents d'élèves et animé par un intervenant du CIAS du pays de Craon.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Vu la Loi de Refondation de l'école,

Vu le décret n°2013 - 77 du 24 janvier 2013 portant réorganisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu le décret n°2013 - 707 du 2 août 2013 relatif au PEDT et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre,

Approuve le Projet Educatif Territorial (PEDT), tel annexé à la présente délibération

Autorise Mme le Maire à signer le PEDT et tout document s'y rapportant.

N° 2015 0071

Commission de la Seiche

Inventaires cours d'eau sur le bassin versant de la seiche, création d'un groupe de travail

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Vilaine et ses affluents, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a débuté la réalisation d'un inventaire exhaustif des cours d'eau sur l'ensemble du bassin de la Vilaine. D'octobre 2015 à mai 2016, l'inventaire aura lieu sur le bassin versant de la Seiche. Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par la commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Vilaine et de l'IGN (Institut Géographique National).

Le Syndicat Intercommunal du Bassin versant de la Seiche, acteur principal de la préservation des milieux aquatiques sur le territoire, assurera le suivi de l'avancement des inventaires réalisés par l'IAV.

Afin que l'inventaire des cours d'eau soit réalisé dans les meilleures conditions, il semble important d'associer les acteurs locaux afin de s'appuyer sur leur bonne connaissance du territoire. C'est pourquoi le SIBV (Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche) sollicite la municipalité dès à présent, afin de constituer un groupe de travail à l'échelle de la commune, lequel sera chargé de suivre l'inventaire.

Il convient donc de proposer pour ce groupe de travail : des élus, agriculteurs, riverains ou représentants d'associations ou personnes ayant la mémoire des lieux. M. Chauvel Xavier, adjoint au Maire est nommé « personne référente » (les informations lui seront communiquées. Il sera en charge de retransmettre aux membres ainsi qu'au conseil municipal l'avancement des inventaires).

Suite à la demande de la commune de Gastines souhaitant s'associer à Cuillé pour la réalisation de cet inventaire, Suite à l'avis favorable du SIBV et de la commune de Cuillé, Il est proposé le groupe de travail suivant :

M. Chauvel X. (réfèrent), M. Beaulieu J-P, M. Beaudouin P, M. Lemoine T, M. Beucher A, M. Morlier G, M. Laigneau J (ou un représentant de la société de pêche du gardon de la Seiche), M. Boulanger P, M. Hervé B. (élu de Gastines).

N° 2015 0072

Devis Entreprise Dolaine, sol sanitaires étage mairie et cage d'escalier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Dolaine d'Availles Sur Seiche (35) pour la remise en état du sol de la salle de bain à l'étage de la mairie ainsi que la remise en état de l'escalier.

Le montant de ces travaux est estimé à 434.08 € HT, soit 520.90 € TTC.

Autorise Mme Le Maire à signer le devis.

N° 2015 0073

Conventions Nouvelles Activités Périscolaires, rentrée scolaire 2015-16

Recrutement d'un vacataire

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires, la municipalité reconduit l'intervention de personnes extérieures compétentes pour des Activités Périscolaires.

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire pour effectuer des activités périscolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme Le Maire,

- A recruter un agent vacataire pour effectuer une initiation à l'espagnol, de manière discontinue dans le temps, pour la période scolaire 2015/2016.
- Cet agent assurera ses missions sans aucune subordination hiérarchique.
- Il devra justifier de la possession d'un diplôme.
- La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée à 25.00 € la séance d'une heure, sans frais de déplacement.
- 30 séances sont prévues sur l'année scolaire, soit un total de 750.00 €
- Inscription des crédits au budget communal.
- paiement en fin d'année scolaire.

- Un arrêté nominatif de recrutement d'un vacataire sera pris par Mme Le Maire

Il est également à préciser que tout support utilisé pour les NAP et acheté par la commune, reste possession communale.

N° 2015 0074

Recours à bénévole dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, Rentrée 2015/2016

Dans le cadre des activités périscolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de signer une convention « recours à bénévole » sous diverses clauses et conditions avec Mme LOUIN Joëlle, demeurant Cuillé et volontaire pour effectuer des activités périscolaires en fonction de ses compétences (lecture de contes aux enfants,...).

Cette convention fait suite aux propositions de Mme Louin Joëlle.

Mme Louin interviendra une heure par semaine sur l'année scolaire 2015/2016.

Autorise Mme Le Maire à signer cette convention.

N° 2015 0075

Réparation et déplacement du calvaire de la place du cimetière

Le calvaire anciennement situé sur la place face au cimetière doit être entièrement refait (croix, socle, peinture..). En accord avec l'association ARCEM (Association pour la Restauration des Calvaires en Mayenne), la municipalité procèdera à sa remise en état.

Il est également décidé de repositionner ce calvaire sur un nouvel emplacement plus approprié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose comme nouvel emplacement l'espace paysager face à l'entrée du Clos du Rocher.

A l'unanimité des membres présents ce choix est validé.

N° 2015 0076

Rentrée scolaire 2015/2016, tarif Cantine

Il appartient aux collectivités territoriales de fixer les tarifs de cantine conformément à l'article 2 du décret 2006-753 du 29 juin 2006 qui dispose que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le tarif suivant pour la rentrée scolaire 2015/2016 : Tarif élève et personnel de l'éducation nationale : 3,80 € le repas.

Votants : 14 Pour : 13 Abstention : 1

Tout repas non annulé à temps sera facturé (y compris si l'enfant est malade car le repas est livré et donc payé par la municipalité auprès de son prestataire). De même, il est rappelé que les familles doivent impérativement prévenir le restaurant scolaire pour indiquer le jour où l'enfant sera de retour dans le service afin que son repas puisse être commandé dans les délais.

N° 2015 0077

Rentrée scolaire 2015/2016, tarif garderie périscolaire

Dans un souci de lisibilité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif garderie périscolaire sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile comme cela était fait jusqu'alors.

A compter de la rentrée 2015/2016, le tarif Garderie périscolaire passera à 1.50 € de l'heure.

Votants : 14 Pour : 14

Tout dépassement d'horaire (soit après 19h00) sera systématiquement facturé pour un montant forfaitaire de 5€ par enfant et par ¼ d'heure dépassé.

Informations :

Eclairage entrée garderie périscolaire

L'entrée de la garderie municipale n'est pas suffisamment éclairée à l'arrivée et au départ du personnel communal et des familles pendant l'hiver. Il est donc demandé de revoir si l'installation d'un éclairage avec détecteur de présence pourrait être réalisée.

Location salle de l'Union par les associations Cuilléennes

Il est rappelé que toutes les associations Cuilléennes ont droit à une manifestation annuelle à tarif réduit. Toute autre utilisation de la salle leur sera facturée selon le tarif en vigueur.

NAP

Reconduction de la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires pour la rentrée scolaire 2015/2016

Projet « 1000 club »

Mme Le Maire donne connaissance à l'ensemble du conseil municipal de la situation à ce jour.

1°/ Il est prévu une réunion avec le receveur de la trésorerie de Cossé Le Vivien pour faire le point sur la situation financière de la commune avec le projet de démolition et reconstruction d'un équipement polyvalent.

2°/ Le marché à procédure adaptée a été lancé et les remises d'offres faites par les entreprises. Les résultats des offres sont actuellement en cours d'analyse par l'architecte.

3°/ Mme Le Maire indique que plusieurs subventions ont été accordées et qu'une seule reste à connaître :

DETR :	80 000.00 €)	
Réserve parlementaire :	25 000.00 €)	soit 117 000.00 € accordés
Conseil Général :	12 000.00 €)	

Région : 75 000.00 € soit 75 000.00 € en attente

4°/ Mme Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un « collectif » s'est manifesté et souhaiterait être reçu en mairie. Un rendez-vous leur a été proposé mais finalement ne s'est pas tenu, les membres du « collectif » l'ayant annulé. A leur demande, un nouveau rendez-vous leur sera proposé d'ici la fin de semaine en fonction de l'agenda des Maire et adjoints.

RICARD Viviane,
COUTARD Madeleine,
AUBRY Gildas,
LOUIN Joëlle,

CHAUVEL Xavier,
LEPORT Jean-Louis,
LAURET Bruno,
LEMOINE Thierry.

HOCHET Christine,
BEAULIEU Jean-Pierre,
HERRAULT Virginie,

TROUILLET Philippe,
BEAUDOUIN Pascal,
GROLEAU Christophe,